



Berne, 18 mars 2010

Aux destinataires de la
procédure d'audition selon
liste annexée

**Ouverture de la procédure d'audition au sujet du rapport sur la conclusion
d'une convention entre la Suisse et la Turquie en vue d'éviter les doubles im-
positions en matière d'impôts sur le revenu**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport mentionné en marge.

Le délai de réponse est fixé au **16 avril 2010**.

C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, **une version électronique** de votre prise de position à l'adresse électronique suivante:
Monsieur François Bastian, francois.bastian@estv.admin.ch.

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à Monsieur François Bastian, tél. 031 322 71 52.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hans-Rudolf Merz

Annexes :

- rapport explicatif (d, f)
- liste des organisations consultées (d, f)